

Paris, le 15 novembre 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le COMITÉ 21 et SUEZ s'engagent pour l'éducation au développement durable dans les territoires

Le COMITÉ 21, réseau d'acteurs pour le développement durable, et SUEZ publient un guide intitulé « *La contribution des collectivités à l'éducation au développement durable - enjeux, recommandations et retours d'expériences* ». Outil méthodologique indispensable pour les collectivités, cet ouvrage propose de mettre en place une stratégie d'éducation au développement durable pour amener le citoyen à s'engager concrètement dans la vie de son territoire.

Face aux mutations engendrées par le développement durable, l'information, la formation et l'éducation des citoyens sont les clés de réussite d'une société capable d'appréhender les enjeux, de mesurer les risques et les responsabilités, de faire évoluer les comportements quotidiens, mais aussi de prendre part aux choix collectifs et aux politiques qui en sont issues.

L'éducation au développement durable est inscrite aujourd'hui au programme de la grande majorité des démarches Agenda 21 territoriaux en France (280 à ce jour¹). Parce que l'éducation des citoyens est au nombre de leurs compétences, parce qu'elles gèrent leurs établissements scolaires², parce qu'elles sont acteurs de l'aménagement du territoire et gestionnaires des biens et services publics, les collectivités ont donc une part croissante de responsabilité dans l'éducation au développement durable.

Le COMITÉ 21 a placé au premier rang de ses missions l'éducation au développement durable. SUEZ, partenaire de nombreuses collectivités en France et dans le monde, est fortement engagé et impliqué dans ces problématiques au cœur de ses métiers. Membre du COMITÉ 21 et administrateur de l'association depuis sa création en 1994, le Groupe a donc tout naturellement souhaité être partenaire de ce guide et être associé à sa réalisation.

Ce document a pour objectif d'assister les collectivités dans leur contribution à l'éducation au développement durable des jeunes et des familles. Il propose des recommandations stratégiques et méthodologiques, assorties des retours d'expériences, en France et en Europe.

La première partie cerne les grands principes de l'éducation au sein d'une collectivité. Le chapitre II propose une approche méthodologique pour créer ou renforcer l'axe « Education au développement durable » dans le cadre d'un Agenda 21. La troisième partie identifie sept champs d'actions privilégiés pour l'éducation au développement durable. Pour illustrer les recommandations, le dernier chapitre décrit un exemple concret : l'éducation au développement durable à Lille.

112 page - Novembre 2007



1. Cf. site-portal : www.agenda21france.org

2. Les communes gèrent les écoles primaires ; les conseils généraux gèrent les collèges ; les conseils régionaux gèrent les lycées.

Extraits d'initiatives d'éducation au développement durable de collectivités

Education et sensibilisation au sein de l'Agenda 21 de Limoges : le 1^{er} plan d'actions Agenda 21 de la Ville de Limoges a été adopté en juin 2005. Sa ligne directrice : le bien collectif. 9 objectifs de travail ont été identifiés, dont «les conditions d'une implication collective et citoyenne dans la vie de la cité ». Il comporte 23 axes de travail, dont 5 concernent spécifiquement l'éducation et la sensibilisation des citoyens : susciter une appropriation par tous des espaces naturels ; diversifier les formes d'appropriation des espaces publics ; éduquer et sensibiliser aux questions de santé ; promouvoir une participation active et efficace des associations et des citoyens à la vie des quartiers et susciter des comportements citoyens en matière de déplacements.

Une campagne sur l'éco-consommation à Angers Loire Métropole : en novembre 2006, Angers Loire Métropole lance une campagne de sensibilisation sur l'éco-consommation par le biais d'un affichage urbain, d'annonces dans la presse, de spots radio, d'articles dans le journal Métropole... Cette campagne incite chacun à réfléchir à ses actes d'achat «Vous achetez aussi des déchets», basée sur le principe « avant/après ». Le tonnage annuel de déchets produits par un Angevin (480 kg) intervient comme repère pour le consommateur sur l'affiche de la campagne. Pour guider les citoyens, des outils pratiques sont mis en place : foire aux questions, n° Vert, composteurs individuels, exposition itinérante...

Le compostage dans l'Essonne : le Conseil général de l'Essonne a mis en place en janvier 2007 une aide pour l'incitation au développement du compostage individuel ou de proximité. Cette aide, reversée par les communes ou les associations, peut atteindre 180 € par foyer et 30% de l'investissement. Pour la recevoir, les foyers doivent accepter de faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation dans le but de généraliser ce système à moyen terme. Ce projet fait partie de la volonté du Conseil général à faire participer les habitants aux actions entreprises par son département.

« Croire au développement durable, c'est se faire une autre idée de l'avenir » en Rhône-Alpes : la Région a lancé en 2006 une campagne d'information sur le développement durable, sous la bannière « Croire au développement durable, c'est se faire une autre idée de l'avenir ». Elle se compose d'un site internet et d'une campagne d'affichage et radio, illustrant trois axes de développement durable de la Région : énergies renouvelables, modes de transport doux et préservation de l'eau.

Le guide est diffusé sur demande (hors frais de port) et disponible sur les sites internet du COMITÉ 21 : www.comite21.org et de SUEZ : www.suez.com -> rubrique développement durable

COMITÉ 21 : né en 1995 pour faire vivre en France l'Agenda 21, programme d'actions pour le 21^e siècle, ratifié au Sommet de la Terre de Rio. Pour remplir cette mission, le COMITÉ 21 accompagne ses adhérents dans la mise en œuvre du développement durable, favorise la mutualisation des outils et des bonnes pratiques et produit des recommandations stratégiques et méthodologiques, au sein de groupes de travail « pluri-collèges ». Il réunit à travers ses quatre Collèges les parties prenantes concernées en France : entreprises (multinationales et éco-entreprises), collectivités (des communes aux régions), associations (d'environnement, de développement, de solidarité locale, de défense des droits humains...), établissements publics (chargés de l'environnement, de la biodiversité de l'éducation, de la recherche...). Le PNUE et le PNUD en sont membres de droit.

SUEZ : Groupe international industriel et de services, SUEZ conçoit des solutions durables et innovantes dans la gestion de services d'utilité publique en tant que partenaire des collectivités, des entreprises et des particuliers. Le Groupe se donne pour mission de répondre aux besoins essentiels dans l'électricité, le gaz, les services à l'énergie, l'eau et la propreté. Le Groupe compte 140 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires en 2006 de 44,3 milliards d'euros, dont 89% est réalisé en Europe et en Amérique du Nord.

Contacts :

- ⇒ Antoine Charlot - 01 55 34 75 24 - charlot@comite21.org
- ⇒ Christine Delhaye - 01 55 34 75 23 - delhaye@comite21.org
- ⇒ SUEZ - 01 40 06 66 68

Comité 21 - 132 rue de Rivoli - 75001 Paris - tél.: 01 55 34 75 21 - fax : 01 55 34 75 20
comite21@comite21.org - www.comite21.org - www.agenda21france.org